



**Samedi, 1<sup>ère</sup> Semaine de Carême – C**  
**Mgr Jacques Berthelet, csv**

**Dt 26, 16-19 ; Ps 118 ; Mt 5, 43-48**

20 février 2016  
Sanctuaire du Saint-Sacrement, Montréal

## **Être membre d'une Église missionnaire**

Mes frères, mes sœurs,

Moïse disait au peuple d'Israël :  
« *Aujourd'hui le Seigneur ton Dieu te commande  
de mettre en pratique ces commandements et ces décrets.  
Tu les garderas et observeras de tout ton cœur  
et de toute ton âme (...) (Dt 26, 16)  
tu seras un peuple consacré au Seigneur ton Dieu* » (v. 19).  
Ces paroles de Moïse au peuple d'Israël  
peuvent très bien s'adresser  
aux membres du peuple de Dieu qu'est l'Église.

Le Concile Vatican II nous a laissé  
des recommandations semblables à celles de Moïse,  
justement dans le chapitre 2<sup>e</sup>  
de la Constitution sur l'Église sur le Peuple de Dieu.  
Voici ce que nous pouvons lire :  
« Les fidèles incorporés à l'Église par le baptême (...)  
sont tenus de professer devant les hommes  
la foi que par l'Église ils ont reçue de Dieu (...).  
Par le sacrement de confirmation (...)  
ils sont obligés ainsi plus strictement tout à la fois  
de répandre et de défendre la foi  
par la parole et par l'action  
en vrais témoins du Christ ». (LG II, 11)

Professer la foi... répandre la foi et la défendre...  
une obligation des baptisés et des confirmés...

L'Évangile d'aujourd'hui nous donne un exemple  
de l'enseignement de Jésus qui est à la source  
de l'enseignement de l'Église :  
« *Aimez vos ennemis  
et priez pour ceux qui vous persécutent* » (Mt 5,44).

« *Ne saluez pas seulement vos frères* » et vos amis... (v. 47)

Dans la société sécularisée qui est la nôtre,  
ces responsabilités des baptisés et des confirmés  
sont souvent oubliées ou simplement ignorés...  
Comme si la foi chrétienne portait atteinte  
à nos droits civiques, à notre liberté humaine, à la démocratie,  
alors que la liberté religieuse en est la source  
et la meilleure garantie contre les assauts législatifs contre la vie,  
que ce soit en raison du vide juridique  
qui facilite les avortements où les lois et les projets de loi  
qui confondent aide médicale à mourir et soins palliatifs.

On finit ainsi à appeler bien ce qui est mal  
et vérité ce qui plaît à une majorité simple  
qui veut que tout soit permis.

Défendre sa foi contre ceux qui nous persécutent,  
et qui sont souvent des frères et des sœurs dans la foi,  
ce n'est pas attaquer ceux et celles  
qui pensent autrement que ce qu'enseigne l'Église ;  
c'est chercher à les éclairer avec amour ;  
c'est chercher à raviver la mémoire de la foi  
et la conscience de ceux qui ont oublié ;  
c'est offrir un appui à ceux qui hésitent ou sont dans le doute.  
Ce sont là des œuvres de miséricorde spirituelle.

L'évangile d'aujourd'hui se termine  
par l'exhortation à être parfaits  
comme le Père céleste est parfait.  
La façon d'y arriver, c'est d'être miséricordieux  
comme le Père céleste est miséricordieux.  
Être miséricordieux, ce n'est pas être mou  
ni pactiser avec le mal  
mais faire rayonner la bonté,  
soutenir la fidélité,  
réconcilier avec la vérité ;  
c'est agir à la manière du bon samaritain  
à l'égard d'une l'humanité de plus en plus blessée.

Vivre sa vie de baptisé et de confirmé,  
c'est être en mission, membre d'une Église missionnaire  
comme nous y invitent les évêques du Québec.  
C'est être disciple de Jésus Christ  
et annoncer que par sa résurrection,  
il transforme toutes nos morts en vie, en Sa Vie.

Voilà ce que nous célébrons dans cette eucharistie. AMEN